vinetur

L’Inde libère des conteneurs de whisky écossais bloqués en douane

La décision apaise les tensions commerciales, mais le différend sur les droits de douane de 162,5 % ou 75 % applicables aux importations en vrac reste entier

mardi 24 novembre 2026



L’Inde a annoncé lundi 23 novembre qu’elle libérerait des conteneurs de whisky écossais retenus en douane, tandis que les autorités travaillent avec le Royaume-Uni à résoudre un différend sur le traitement tarifaire des expéditions en vrac.

Le désaccord porte sur la question de savoir si le whisky écossais importé en vrac du Royaume-Uni doit être soumis à un prélèvement effectif de 162,5 % ou bénéficier du droit de douane de 75 % prévu pour le whisky écossais dans l’accord commercial bilatéral entre les deux pays. Cet écart de 87,5 points de pourcentage est devenu un enjeu majeur pour les importateurs et les exportateurs, car il peut modifier considérablement le coût final du produit.

La décision du gouvernement indien d’autoriser le mouvement des conteneurs montre que New Delhi cherche à réduire les tensions sur les flux commerciaux pendant que les deux parties discutent de l’application de l’accord. L’annonce de leur libération a répondu à un problème immédiat concernant des cargaisons déjà à la frontière, mais ne constitue pas un règlement définitif du différend tarifaire plus général.

La classification douanière est au cœur du problème. Si le whisky écossais en vrac est classé de manière à rester exclu du régime de droits réduits prévu, la concession tarifaire destinée à cette catégorie d’importations perd une partie de son effet concret. Cette situation inquiète les entreprises qui s’attendaient à ce que l’accord bilatéral réduise les obstacles à l’entrée du whisky écossais en Inde.

L’Inde est un marché important pour le whisky importé, et les entreprises engagées dans les échanges entre l’Inde et le Royaume-Uni suivent l’affaire de près. Pour les exportateurs britanniques, notamment les producteurs écossais, le niveau des droits est crucial : l’Inde reste l’un des marchés des spiritueux les plus protégés au monde, et même de faibles variations du traitement tarifaire peuvent influer sur les prix, la demande et les décisions d’approvisionnement.

L’annonce indienne du 23 novembre laisse entendre que les autorités cherchent à éviter que le différend ne perturbe les échanges pendant la poursuite des négociations. Le dossier n’en reste pas moins sans solution. Les informations accessibles au public citées par Reuters ne faisaient état d’aucune décision douanière définitive mettant clairement fin à la controverse, et les autorités n’ont pas précisé le nombre total de

conteneurs libérés ni la valeur des marchandises concernées.

Ce manque de précisions laisse des questions importantes en suspens pour les importateurs. Les entreprises ont besoin de savoir non seulement ce qu'il est advenu des cargaisons déjà libérées, mais aussi comment les futurs envois de whisky écossais en vrac seront évalués dans les ports indiens. En l'absence d'une interprétation officielle et cohérente, elles pourraient continuer à ne pas savoir quels droits s'appliqueront à l'arrivée des marchandises.

Cet épisode met également en lumière un problème fréquent dans les accords commerciaux : les concessions tarifaires prévues sur le papier ne se traduisent pas toujours par une baisse des coûts à la frontière lorsque les règles douanières et la classification des produits font débat. Dans ce cas, l'écart entre un prélèvement effectif de 162,5 % et un taux de droit de 75 % est suffisamment important pour déterminer si l'accord garantit réellement l'accès au marché que les exportateurs pensaient avoir obtenu.

Les autorités indiennes et britanniques discutent du dossier afin de faire coïncider le texte de l'accord avec son application dans les pratiques douanières. Tant que ces échanges n'auront pas abouti à une résolution claire, la libération des conteneurs semble constituer une mesure temporaire destinée à éviter un blocage plus général, plutôt que la preuve que le différend tarifaire a été pleinement réglé.